L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73. — NOUVELLE-ORLEANS, MARDI MATIN, 2 JANVIER 1877. — 50me Année.

DUFOUR & LIMET, PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS.

NOUVELLE-ORLEANS, MARDI MATIN, 2 JANVIER.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Par Hoffman, Martin & Co. à 10 heures et demie, à leur magasin d'encan, No 32 Magazine — grand assortiment de vêtements d'hommes, de jeunes garçons et d'enfants.

Achetez vos Bonbons fins à 75 cents la livre ; vos Fruits cristallisés à 60 cents chez A. Lemanne, 199 Chartres, entre Ste Anne et Dumaine. Voyez l'annonce.

SPECTACLES.

Mardi, 2 janvier 1877.

VARIÉTÉS—Les Dragons de Villars.
ACADÉMIE—La Rose de St-Flour et les Bavards.

L'ANARCHIE EN LOUISIANE.

Depuis quatre ans le peuple de la Louisiane a été privé de son gouvernement légalement élu par l'appui que le pouvoir exécutif fédéral a donné ouvertement à la plus audacieuse et à la plus monstrueuse usurpation qui ait souillé les annales de cette république. Les délibérations des deux Chambres du Congrès et les messages même du président Grant ont prouvé jusqu'à la dernière évidence, que Wm. P. Kellogg n'avait jamais été élu gouverneur de la Louisiane. Cependant, l'appui accordé à cet usurpateur par les baïonnettes fédérales lui a permis de se maintenir quatre années au pouvoir.

Abusant de cette protection et de la longanimité du peuple qu'il n'a cessé de calomnier, cet aventurier a fait procéder à un recensement et à un enregistrement frauduleux pour préparer les votes à une seconde usurpation, sur laquelle il comptait s'appuyer pour se faire envoyer de nouveau au Sénat des Etats-Unis.

Malgré toutes les manœuvres et les fraudes de Kellogg et de ses complices, le peuple de la Louisiane a donné le 7 novembre 1876 une forte majorité aux candidats démocrates pour les électeurs présidentiels, le gouvernement d'Etat et la Législature.

Quatre-vingt-quatre mille électeurs, appartenant aux deux races, et constituant une majorité de huit mille des suffrages exprimés et de plus de vingt mille des votants *bona fide* de la Louisiane, ont signifié de la façon la plus expresse leur répudiation du régime d'usurpation, de corruption et d'infamie qui a été depuis si longtemps imposé à la Louisiane.

Ces quatre-vingt quatre mille électeurs ont élu un gouvernement et une législature de leur choix, et ils entendent n'en pas reconnaître d'autre et ne pas obéir à d'autre.

La question est de savoir si la volonté du peuple, telle qu'elle a été manifestée par le scrutin du 7 novembre dernier, pourra de nouveau être étouffée par une intervention fédérale et si nous verrons triompher, une fois de plus, l'odieuse et infâme farce qui s'est jouée au Mechanic's Institute en 1872, à l'ancien Hôtel St-Louis en janvier 1875, et qui s'est renouvelée hier au même endroit.

L'impunité assurée aux auteurs de toutes ces conspirations contre les libertés du peuple de cet Etat, les a encouragés à commettre un nouvel attentat du même genre et à jeter un nouveau défi à toute une population indignée. Mais c'est là le dernier effort d'une clique d'impudents pillards aux abois.

Tout ce qu'ils font est frappé de nullité légale; ils le savent; ils jouent leur dernier enjeu sur l'espoir incertain de voir réussir à Washington, une usurpation analogue à celle qui a placé Kellogg au pouvoir et à celle qui vent lui donner Packard pour successeur.

Or, nous n'hésitons pas à le dire hautement, d'après ce que nous savons de la détermination de la partie saine et intelligente de la population qui a élu Nicholls et Wiltz, le gouvernement usurpateur de Packard et d'Antoine ne pourra se maintenir en Louisiane, quelle que soit la solution donnée à l'élection présidentielle.

Packard et Antoine et leur contrefaçon de législature pourront jouer au gouvernement dans l'intérieur de la Maison d'Etat, s'ils y sont protégés par les troupes fédérales, mais, hors de l'enceinte de cette forteresse, leur autorité ne sera pas reconnue.

Les usurpateurs et tous ceux qui les soutiennent se mettent en révolte ouverte contre le peuple souverain de la Louisiane, contre la Constitution et les lois et il ne se passera pas un long délai sans qu'ils soient appelés à rendre compte devant les pouvoirs compétents, des actes de trahison dont ils se rendent coupables.

La volonté du peuple est la LOI suprême dans une république et, à moins que tous les pouvoirs du gouvernement fédéral ne soient ligués pour nier au peuple de la Louisiane le droit d'avoir un gouvernement républicain, ce qui lui est garanti par la Constitution, il faudra que force reste à cette LOI.

Il appartient à ceux que le peuple de la Louisiane a élus pour gérer le gouvernement d'Etat, pour faire des lois, et pour veiller à l'exécution des lois et à l'obéissance due à la Constitution et aux décision du suffrage universel, d'aviser aux mesures à prendre pour déjouer les desseins des conspirateurs et pour mettre à bas l'usurpation nouvelle.

Nous n'avons pas à préjuger ces mesures, et nous ne pouvons qu'exhorter la population à rester calme et à suivre les conseils des chefs légaux qu'elle s'est donnés.

Mais il convient que cette population témoigne par son attitude de sa détermination inébranlable d'appuyer et de reconnaître uniquement le gouvernement de son choix, de façon à ce que l'usurpation se trouve tellement isolée qu'elle soit elle-même convaincue de son impuissance et qu'elle renonce bientôt à la prétention de gouverner le peuple de la Louisiane malgré lui.

LE MESSAGE DE W. P. KELLOGG. — Le temps et l'espace nous manquent pour faire une revue de ce document qui est le couronnement de la carrière d'usurpation et d'infamie de son auteur. La première partie est un panégyrique de l'administration de ce gouverneur qui, ne pouvant plus augmenter la dette grossie démesurément par son prédécesseur, a eu l'ingénieuse idée d'en exploiter la réduction. La seconde partie est une réédition de toutes les calomnies dirigées contre la population blanche de la Louisiane et un audacieux défi à cette population.

CE QUE GRANT DIT DE LA LOUISIANE ET DE L'ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE.

Nous empruntons la dépêche spéciale suivante au *Times* :

Washington, 1er janvier 1877.—On a demandé au Président hier soir s'il avait l'intention de prendre une mesure décisive relativement aux affaires en Louisiane. Il a répondu qu'il ne ferait rien pour le moment, mais que les ordres donnés en 1872 et en 1874 restent toujours les mêmes. Il a ajouté qu'il n'y avait pas eu d'élection impartiale dans cet Etat depuis la guerre. Le Président dit qu'il est [illegible] à une [illegible] jointe sur les élections de [illegible]. Il croit que le président pro tem du Sénat agira comme Président des Etats-Unis, que les membres du Cabinet continueront à rester en fonctions, et que l'acte de 1792 sera révoqué, afin d'ordonner une élection au mois de mai, ce qui permettrait au nouveau Président d'être inauguré le 4 juillet.

Si vous désirez être bien coiffé et à bon marché, vous et vos enfants, allez au Robt. E. Lee, coin St-Louis et Royale et coin Bourbon et Canal.

TEMPÉRATURE—1er janvier 1877. Thermomètre de C. Dufilho, opticien, [illegible]

[redacted]

Le scrutin du 7 novembre 1876.

La majorité de Tilden.

Nous donnons ci-dessous le tableau des votes populaires dans le scrutin du 7 novembre 1876. Il est complet sauf quant à l'Alabama, la majorité d'un comté a été comptée à la place du vote total de ce comté. Pour la Floride et la Louisiane, on a mis les chiffres réels et non ceux des bureaux de retours; pour le Mississippi il manque un comté; pour la Caroline du Sud on a pris les chiffres du bureau des retours; pour le Colorado, la législature élisant les électeurs, on a donné les chiffres du vote pour gouverneur en octobre. Somme toute, après révision finale, le total des voix de Tilden ne pourrait qu'être augmenté, ainsi que sa majorité sur Hayes.

Tableau des votes populaires pour président en 1876.

[Tableau par Etats — colonnes : Etats, Tilden Dém., Hayes Rép., Cooper Greenb., Smith Prohib., Divers — Alabama, Arkansas, Californie, Colorado, Connecticut, Caroline du N., Caroline du S., Delaware, Floride, Géorgie, Illinois, Indiana, Iowa, Kansas, Kentucky, Louisiane, Maine, Maryland, Massachusetts, Michigan, Minnesota, Mississippi, Missouri, Nebraska, Nevada, N. Hampshire, New Jersey, New York, Ohio, Oregon, Ouest-Virginie, Pennsylvanie, Rhode Island, Tennessee, Texas, Vermont, Virginie, Wisconsin, Total — chiffres illisibles]

Tableau comparatif des votes en 1876 et 1872 :

PARTIS.	1876.	1872.	Aug.	Pr cent
Démocrates	[illegible]	2,871,914	[illegible]	[illegible]
Républicains	[illegible]	3,678,789	[illegible]	[illegible]
Autres	[illegible]	[illegible]		
Totaux	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

*Comprenant le vote de O'Connor 29,489 en 1872.

†Comprenant le Colorado 27,470 votes en 1876.

D'après le recensement de 1870 le nombre des citoyens ayant le droit de vote était de 8,307,305. Ce chiffre a été dépassé de 135,000.

La majorité de Tilden sur Hayes est de 250,153 et sur tous les candidats de 166,708.

On remarquera que l'augmentation des votes démocrates de 1872 à 1876 a été de 1,433,696, tandis que l'augmentation des votes républicains n'a été que de 465,051, ce qui constitue au profit des démocrates un gain net de près d'un million de votes populaires, qui se répartissent ainsi :

Gains démocrates dans 33 Etats. 985,3[illegible]
Gains républicains dans 5 Etats, 16,941

Gains démocrates nets, 968,[illegible]

Peut-on nier, en présence de pareils chiffres, que Tilden soit réellement le choix de la majorité du peuple américain ?

THÉATRE DES VARIÉTÉS.—Malgré les torrents d'eau qui rendaient les rues presqu'impassables durant ce soir, un nombre respectable d'auditeurs sont allés aux Variétés applaudir Aimée dans la *Petite Mariée*, œuvre musicale réellement charmante. Hier, à la matinée, il y avait foule et la distribution de jouets a eu un grand succès de gaieté. Le soir, la *Jolie Parfumeuse* a été jouée devant une salle convenablement garnie. La vogue qu'obtient la troupe d'Aimée se maintient à une température toute différente de celle de l'atmosphère.

Ce soir la compagnie donne *Les Dragons de Villars* et Aimée fera certainement une Rose Friquet très accorte et très vive. Ses admirateurs seront désireux de la voir dans ce charmant opéra-comique de Maillart.

ACADÉMIE DE MUSIQUE.—Les deux ou trois cents habitués de l'Académie qui, affrontant la pluie, la boue et le froid, assistaient dimanche soir à la représentation de *Giroflé-Girofla*, ont été amplement récompensés. Tout a bien marché: chanteurs et chanteuses étaient en voix, les décors étaient fort jolis, la mise en scène soignée, et, détail essentiel, la salle bien chauffée. La même opérette a été de nouveau chantée hier soir, cette fois devant un public beaucoup plus nombreux. Mme Oates remplissait le double rôle de Giroflé et de Girofla: c'est évidemment un de ceux qui conviennent le mieux à ses moyens. Mlle Roseau a fait une délicieuse Paquita. Marasquin et Mourzouk, sous les traits de Drew et de Houson, ont excité un fou rire dans la salle.

Demain, "La Rose de St. Flour" et "Les Bavards."

BANQUE NATIONALE MUTUELLE.—Nous appelons l'attention sur l'état de situation publié aujourd'hui dans l'*Abeille* par la Banque Nationale Mutuelle. On verra que cette situation est assez bonne pour permettre à la direction de déclarer un dividende de quatre pour cent sur les profits des six derniers mois. La Banque Nationale Mutuelle est fort habilement administrée, comme l'atteste la haute position qu'elle a conquise parmi nos institutions financières depuis la crise qui a semé tant de ruines aux Etats-Unis.

C'EST EN EFFET UN MAGASIN DE BON MARCHÉ.—Il y a ici, en ville, un nombre considérable de dépôts de meubles, on en voit dans toutes les rues; mais tous ces dépôts, petits ou grands, tiennent leurs prix, et le bon marché est chose vraiment rare. Allez donc chez M. J. B. Hubbard, marchand de meubles, au coin des rues Remparts et Perdido et vous verrez la différence entre les prix ordinaires et les prix de bon marché. Vous en serez surpris.

DINDES.—MM. J. B. SOLARI & Sons, 66 Royale, viennent de recevoir, ainsi qu'on le verra par une annonce insérée plus loin, deux cents dindes de l'Ouest, dix baquets de saucisses de porc et deux barils de jambons en conserve douce. Ces messieurs garderont leurs magasins, rue du Camp et rue Royale, ouverts aujourd'hui et demain jusqu'à deux heures de l'après-midi.

Les chapeaux se donnent pour presque rien au magasin du Robt. E. Lee, coin Royale et St-Louis et coin Canal et Bourbon.

NÉCROLOGIE.—Un des plus anciens résidents français des Etats-Unis, M. Henry Migeon, vient de mourir dans sa soixante-dix-septième année, le dimanche, 24 décembre courant, à sa résidence de Wolcottville, dans le Connecticut. M. Migeon, qui était natif de [illegible] [illegible]

A partir du 1er janvier, l'administration des postes [illegible]

De Southampton, le mardi, par les steamers [illegible]

L'usurpation à la Maison d'Etat.

Ce qui s'est passé dans la caserne St-Louis.

A midi moins le quart C. C. Antoine, deux fois lieutenant-gouverneur de par la fraude et le Bureau des retours, a appelé à l'ordre un soi-disant Sénat composé ainsi :

Blunt (coul.), Burch (coul.), Breaux, Bryant (coul.), Cage (coul.), Demas (coul.), Dumont (coul.), Gla (coul.), Hamlet (coul.), Harper (coul.), Landry (coul.), Stamps (coul.), Sutton (coul.), Twitchell, Wheeler, Wakefield (coul.), Weber et Young (coul.) — 3 de Paroisse Sénateur [illegible] par le Bureau des retours.

Weber, Twitchell, Wheeler et Breaux représentaient seuls la race blanche dans le soi-disant Sénat d'Antoine.

Cette noble assemblée a procédé à son organisation et nommé des secrétaires, commis, etc. Après l'organisation, Antoine a déclaré que il lui reste annoncer que le sergent d'armes ayant donné sa démission, il avait nommé le général A. S. Badger (qui, paraît-il, a oublié la leçon qu'il a reçue en septembre 1874 et ce qu'il a promis alors) sergent d'armes, ce qui a été approuvé.

Harper a présenté la protestation de G. Y. Kelso qui réclame le siège de L. J. Texada.

Jusque là, l'assemblée présidée par Antoine ne comptait que 18 membres ; il lui en manquait encore [illegible]

Or, le Sénat démocrate organisé à la salle St-Patrick ayant comme le [illegible]

[illegible] l'aviser de l'organisation du Sénat et des raisons pour lesquelles ce corps s'était assemblé hors de la Maison d'Etat, ces deux membres, MM. Garland de St-Landry et Will. Steven, d'Orléans, ont été faits prisonniers dans la Maison d'Etat par les soi-disant sergents d'armes du pseudo-sénat. M. Garland a pu s'échapper, mais M. Stern a été conduit devant Antoine et forcé d'assister au reste de la séance.

Le Sénat, avant de s'ajourner, a passé une résolution concurrente pour avoir des troupes afin de maintenir la paix. Il a passé aussi les bills abolissant les cours dont il est question plus haut.

Il a admis à siéger J. G. Kelso et Perry Baker au lieu de leurs contestants démocrates.

Il y avait environ mille personnes dans la maison d'Etat, y compris la police, la milice et trois ou quatre compagnies des troupes des Etats-Unis, venues par le passage qui met en communication les deux hôtels. Telles sont les précautions dont s'entoure la législature radicale en Louisiane.

Le Clover qui a été élu clerc aux minutes est le fameux superviseur d'élection qui a omis dans les rapports 7 polls à Baton Rouge. Il fallait bien le récompenser.

Ce pseudo-Sénat ayant ainsi obtenu ce qu'il considérait comme un quorum légal, s'est déclaré dûment organisé et s'est ajourné à aujourd'hui.

LA PSEUDO-CHAMBRE.

La salle de la Chambre était remplie par les membres républicains dès 11 heures du matin. A midi précis, M. Trezevant, secrétaire de la dernière Chambre, prend la parole et s'exprime ainsi :

Messieurs—C'est mon devoir, suivant les lois de l'Etat de la Louisiane, de vous appeler à l'ordre et d'organiser la Chambre. J'ai trouvé cette Chambre sous la garde de la police, de la milice commandée par le Col. George L. Norton. Je lui ai demandé de faire débarrer les portes et de laisser entrer librement les citoyens de la Louisiane. Maintenant, je vous déclare qu'à moins que cette garde militaire ne disparaisse, et à moins que les forces militaires n'accèdent à ma requête et ne se retirent de la bâtisse, je refuserai d'appeler le rôle.

Je connais mon devoir et sachant que je ne pourrai faire mon devoir convenablement, je n'appellerai pas le rôle de la Chambre ici.

Colonel Norton, en qualité de greffier de la Chambre des représentants, je vous somme de retirer les forces militaires de cette chambre.

Col. Norton—Je refuse. Que voudriez-vous que je fisse.

Greffier Trezevant—Ouvrez les portes, ôtez les barricades de la bâtisse, retirez la police des portes. Jusqu'à ce que cela soit fait, je refuse d'appeler la Chambre à l'ordre. Accordez à tout citoyen de l'Etat de la Louisiane un libre accès à cette bâtisse.

Col. Norton—Je refuse de retirer la police et les forces militaires.

Louis J. Souer—J'objecte à la présence dans cette Chambre de tout citoyen qui n'est pas membre.

Le greffier Trezevant—Je refuse d'appeler le rôle.

L. A. Souer—Le greffier refuse d'appeler le rôle. Le secrétaire d'Etat m'a demandé de l'appeler pour lui.

Le greffier Trezevant—Comme greffier de la Chambre je refuse d'appeler le rôle. J'attendrai un temps raisonnable pour que les forces militaires évacuent la bâtisse; si elles ne le font pas j'irai procéder ailleurs à l'organisation de la Chambre des Représentants de la Louisiane.

Le greffier quitte son siège et Louis Souer l'occupe, et, après avoir lu la loi, procède à l'appel du rôle. Pas un seul démocrate ne répond à l'appel de son nom.

A l'appel de son nom, M. Albert H. Leonard prend la parole et déclare que bien qu'il assiste à la séance, il n'est nullement responsable de ce qui s'est passé et il objecte aux mesures illégales et révolutionnaires qui ont eu lieu ce jour dans cette Chambre.

M. Souer annonce qu'il y a 66 membres présents et par conséquent un quorum.

La pseudo-assemblée procède à l'élection d'un Orateur et Michael Hahn obtient 53 voix contre 13 données à Warmoth. Ce dernier fait un petit discours dans lequel il dit que s'il s'est laissé porter ce n'est pas par opposition à Hahn mais pour émanciper la Chambre du contrôle du gouverneur et parce que la République a menacé plusieurs de ses membres d'expulsion.

Michael Hahn prononce, en prenant place au fauteuil, une harangue dans laquelle il dit regretter l'absence de tant de collègues, dont plusieurs sont les ornements de la société endommagée, etc.

On passe ensuite à la prestation de serment et à l'élection des officiers et employés.

Puis on s'est en quelque sorte, la pseudo-Chambre procède à l'adoption des plans de la conspiration.

Un bill est adopté abolissant la Cour Supérieure de District et créant à sa place la Cour Supérieure Civile.

Idem, un autre bill abolissant la Sixième Cour de District et transférant la plus grande partie de sa juridiction à la Troisième.

Un comité est envoyé à Kellogg pour l'aviser de l'organisation de la Chambre.

Une résolution jointe est adoptée, laquelle déclare qu'il y a une conspiration du peuple pour troubler la paix publique et faisant appel au Président des Etats-Unis pour qu'il fournisse des troupes pour soutenir les autorités constituées de l'Etat.

Lecture est donnée d'un message de l'usurpateur Wm. P. Kellogg, et après quelques affaires de routine, la pseudo-chambre s'ajourne.

PAR PRÉCAUTION SUR LA PRÉSIDENCE.—A propos des tentatives dont il a été question dans ces derniers temps et au moyen desquelles les deux partis arriveraient à régler la question présidentielle, la *Tribune* fait les réflexions suivantes :

"Honnêtes citoyens qui n'aiment pas à être dérangés dans leur négoce quotidien, et qui envisagent les questions politiques principalement sous le rapport commercial, sont convaincus que le meilleur moyen de terminer la difficulté serait d'accepter, à chacun des partis une portion de ce qu'il réclame. [illegible]

La Gazette de la Croix [illegible] que le vicomte de Gontaut-Biron, ambassadeur de France en Allemagne, vient de sauver, par son courage, la vie de plusieurs personnes. [illegible]

Législature.

LES MEMBRES DÉMOCRATES NE SONT PAS ADMIS.

Hier, à 11 heures et demie, les membres démocrates-conservateurs ayant à leur tête le colonel Louis Bush, se sont présentés à la porte de la maison d'Etat. Ayant demandé à être admis à la Chambre des Représentants, comme membres légalement élus à l'assemblée générale, un aide de camp du gouverneur Kellogg, M. Isidore McCormick, a dit à M. Bush qu'il pouvait entrer, mais qu'il n'admettrait que les membres du Sénat et de la Chambre, et en même temps il demanda les certificats de ces messieurs.

Mr Bush a répondu qu'ils n'avaient pas de certificats à produire et qu'ils ne lui reconnaissaient pas le droit de leur en demander.

Je suis aide-de-camp du gouverneur Kellogg et comme tel je refuse d'admettre ceux qui ne sont pas membres de l'Assemblée Générale.

Le général A. S. Badger a pris alors la parole pour dire que les instructions données étaient de n'admettre que les membres déclarés élus par le Bureau des retours, et voilà, a-t-il dit, une liste des membres.

Le colonel Bush lui ayant demandé qui il était, le général Badger lui a répondu qu'il commandait la milice d'Etat dans la maison d'Etat et il a présenté le colonel Wm. F. Loan, surintendant de la police métropolitaine, commandant la force de police en ce local.

Le col. Bush a demandé au secrétaire F. de Trezevant de faire enlever les obstructions [illegible] [illegible] nait le passage des membres pour se rendre à la Chambre des Représentants, mais Mr McCormick, le col. Loan et le général Badger s'y étant péremptoirement refusés, Mr Bush a lu la protestation suivante:

Nous, membres démocrates-conservateurs de la Chambre des Représentants de l'Etat de la Louisiane, nous étant présentés aux portes de la maison d'Etat pour nous rendre à la salle des Représentants, nous avons trouvé la maison d'Etat occupée par une force militaire, composée de soldats des Etats-Unis et de la police métropolitaine, ayant plein contrôle du dit édifice, sous les ordres et la direction de l'Exécutif de cet Etat. Le droit d'entrée est refusé à ceux des membres qui n'ont pas de certificats d'élection du secrétaire d'Etat, bien qu'ils aient été dûment élus et déclarés élus par les commissaires d'élection. En outre, le droit d'entrée est refusé aux contestants pour des sièges à la Chambre et au public en général, et la maison d'Etat est barricadée et fortifiée comme en temps de guerre, nonobstant le fait patent d'une paix générale et de la tranquillité qui règne dans cet Etat et dans cette communauté.

En conséquence, nous protestons solennellement.

1° Contre l'invasion par l'Exécutif des droits et privilèges de la Législature, une des branches du gouvernement co-[illegible]

2° Contre l'occupation militaire de la Maison d'Etat par les troupes des Etats-Unis et la police métropolitaine.

Et nous refusons d'entrer dans la salle législative jusqu'à ce qu'elle soit ouverte à tous les membres de la Législature, à tous les contestants pour des sièges et au public, ainsi qu'à ce que l'occupation militaire ait cessé et que toutes les obstructions aient été enlevées.

A LA SALLE ST. PATRICK.

Vers 1 heure les membres de la Chambre se sont rendus à la salle St. Patrick où environ 2000 personnes étaient rassemblées, et leur entrée a été accueillie avec enthousiasme.

M. Trezevant, secrétaire de la Chambre des Représentants [illegible] a déclaré que [illegible] la Chambre des Représentants, qu'il avait trouvé la maison d'Etat occupée par des militaires et la police, qui l'ont empêché de faire l'appel du rôle en conséquence de ces circonstances, et qu'il était venu ici comme secrétaire de la Chambre des Représentants pour appeler à l'ordre la Chambre légale, ce qu'il a fait.

Les membres dont les noms suivent ont répondu à l'appel.

[Liste des membres — partiellement illisible :] J. M. Williams, H. C. Young, J. W. Dupré, C. W. Richardson, R. D. Bridgman, A. W. Gillespie, L. H. Bowden, John Young, G. J. Pike, J. T. Ryan, A. J. Murphy, E. G. Hendrick, E. E. Kidd, M. Martin, G. L. Gaskins, Levi Spiller, T. W. Watson, J. D. Hammond, D. A. Briard, J. G. Taylor, F. H. Toler, M. W. Singleton, D. W. Self, A. Estopinal, C. E. Lefebvre, Louis Stagg, Jules Brady, E. W. Kirwan, O. B. Steele, C. J. Bellia, [illegible] Smart, A. Nunez, Jno. E. Wyatt, W. W. Carloss, G. A. Kelly, C. J. Leeds, [illegible] Buck, J. A. Shakespeare, E. H. Wilde, J. Fitzpatrick, Geo. Forester, J. D. Hill, C. W. Huntington, J. M. Seemore, W. H. Peralta, J. Aldigé, A. Voorhies, H. Treadway, J. [illegible], Treaty, C. Baille, L. Leonhardt, J. Kelly, A. Delavigne, Louis Bush, B. F. Jonas, C. G. Berry, J. K. Bell, E. Briggs, J. T. Aycock [illegible].

Le secrétaire a annoncé 65 membres et un quorum présent.

Le colonel Louis Bush a été nommé par M. Manuel Crasay du 7e ward, et la nomination a été secondée par Mr John Fitzpatrick, du 3e ward, pour la place d'Orateur.

Le secrétaire de la Chambre ayant déclaré élu le colonel Bush, l'orateur a prononcé le discours suivant [illegible]

Le col. Bush a dit que la première chose à faire était de recevoir le serment des membres, [illegible]. L'orateur a dit qu'il avait assermenté 61 membres, ce qui, avec lui, faisait 62, pour représenter le peuple de l'Etat de la Louisiane.

M. Peter J. Trezevant est élu ensuite secrétaire de la Chambre, à l'unanimité. Ed. Flood et C. W. Johnson ont été mis en nomination pour la place de sergent d'armes, mais le nom de M. Johnson étant retiré, le capt. Flood a reçu le vote unanime de la Chambre.

Jas. C. W. Johnson et W. J. Kelley ont été nommés assistants-sergents d'armes.

Sur motion de M. Jonas un comité est nommé pour informer le Sénat que la Chambre est prête pour l'expédition des affaires.

[illegible] le comité [illegible]

Après une suspension de 10 minutes, le comité rapporte qu'il a rempli sa mission auprès du Sénat, et il est déchargé.

M. F. Aycock de Claiborne est choisi gardien de la porte; J. J. Bigot, assistant-secrétaire, E. W. Halsey, clerc aux minutes.

Le règlement de la dernière Chambre est adopté.

MM. Hill, Lyons, Lewis, Magee, Kidd, Buck et Aycock sont nommés membres du comité des élections et privilèges.

Un comité du Sénat annonce que ce corps est organisé et qu'il a informé le gouverneur Kellogg du fait et de la raison pour laquelle le Sénat s'était réuni ailleurs qu'à la maison d'Etat.

Un comité de la Chambre est nommé pour remplir la même mission.

Un messager du Sénat annonce l'adoption par ce corps d'une résolution jointe pour nommer un comité de 3 membres du Sénat et de 5 membres de la Chambre pour préparer une adresse au peuple.

[illegible] MM. Voorhies, Young, Bridgman, Morrison et Foster.

Un comité a été nommé pour choisir un édifice plus confortable pour la Législature.

MM. Magee, Young, de Baton-Rouge, et Jonas, sont nommés membres d'un comité pour demander au secrétaire d'Etat les retours de l'élection.

La Chambre s'ajourne à demain à 11 heures, dans le même local, salle St-Patrick.

LE SÉNAT A LA SALLE ST-PATRICK.

Les sénateurs démocrates se sont réunis dans la chambre voisine de la salle occupée par la Chambre et ont été appelés à l'ordre par le sénateur Robertson qui déclara, en l'absence du lieutenant-gouverneur, il demande que les membres présents procèdent à l'élection d'un président temporaire.—Adopté.

Le sénateur H. D. Ogden est mis en nomination et élu.

M. John Clegg, de Lafayette, est élu secrétaire temporaire, et Miles Sharkey sergent d'armes.

Un rôle est alors appelé et neuf des anciens sénateurs répondent à leurs noms : Ogden, Grover, Eustis, White, Robertson, Kelly, George, Ennis, Goode.

Les nouveaux sénateurs dûs suivant les retours des commissaires d'élection répondent en prêtant serment entre les mains du président; ce sont MM. : Mitchell, Texada, Perkins, Grover, G. H. Hollis, J. W. Sanford, Richardson, Meredith, Garland.

M. Robertson demande alors que le Sénat se retire en séance exécutive.

Après la séance exécutive, J. H. Fisher [illegible] et W. D. Kellogg [illegible]

Le sénateur H. D. Ogden a été élu président du Sénat et le serment lui a été administré par M. Eustis comme le plus ancien des sénateurs. [illegible]

Un comité de 3, MM. Garland, [illegible] Robertson, a été chargé de notifier à la Chambre que le Sénat était organisé et de lui faire connaître les raisons pour lesquelles il s'était réuni en dehors de la maison d'Etat.

[illegible]

Une résolution jointe du Sénat [illegible]

[illegible]

La Législature de la Louisiane.

[illegible]

Anciens sénateurs—Eustis, Ennis, Kelly, Grover, Ogden, White, Steven, Goode, Robertson, Gillespie(?), [illegible]
Breaux, Burch, Demas, Gla, Allain, Landry, Twitchell, Young—Huit républicains.

Second District Sénatorial—F. C. Zacharie, D.
Troisième District Sénatorial—F. A. Dupré, Jr., D.
[illegible]
Sixième District Sénatorial—[illegible]
Huitième District Sénatorial—Breaux, R.
[illegible]
Dixième District Sénatorial—[illegible]
Quatorzième District Sénatorial—Perkins, D.
Seizième District Sénatorial—A. J. Bryant, R.
Dix-septième District Sénatorial—G. R. Wheeler, R.
Dix-huitième District Sénatorial—T. B. Meredith, R.
Dix-neuvième District Sénatorial—D. Ellis, D.
Vingtième District Sénatorial—M. G. Mitchell, D.
Vingt-et-unième District Sénatorial—Wm. Harper, R.
Vingt-deuxième District Sénatorial—J. W. Sandford, D.
Vingt-troisième District Sénatorial—L. Texada, D.
Vingt-quatrième District Sénatorial—Charles Rentrop, D.
17 Démocrates, 19 Républicains.

Ce qui fait 20 démocrates dans le Sénat contre 16 républicains.

D'après le compte du Bureau des Retours, E. L. Weber, radical, est élu dans le 13e district à la place de Perkins; Breaux Wakefield, radical, est élu dans le 16e district, G. R. Hamlet, [illegible] pour le 19e, la place de Meredith et [illegible] pour le 23e à la place de Texada.

D'après le Bureau des retours il y a donc 19 républicains et 17 démocrates, d'où il y aurait une majorité radicale de 2 au lieu d'une majorité démocratique de 4. [illegible]

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

Ascension—Poché(?), [illegible], Bill, R.
Assomption—George Dunn, R.; Hughes, R.
Avoyelles—L. J. Souer, L. Pierre, R., [illegible]
Est Bâton-Rouge—J. M. Williams, D., H. C. Young, D., J. W. Dupré, D.
Ouest Bâton-Rouge—[illegible]
Bienville—W. S. Coleman, D.
Bossier—L. Vinson, D., F. A. [illegible]
Caddo—G. W. Kendall, R., Osborne, [illegible]
Calcasieu—G. W. Richardson, D.
Caldwell—R. D. Bridger, D.
Cameron—A. W. Gillespie, D.
Carroll—W. L. [illegible]
Catahoula—F. A. [illegible]
Claiborne—James J. [illegible], D., John Young, D.
Concordia—Anderson, [illegible]
De Soto—G. J. Pike, D.; J. T. [illegible]
Ouest Feliciana—[illegible]
[illegible]
Franklin—L. H. Bowden, D.
Grant—E. G. Hendrick, R.
Ibérie—L. A. Smith, R.; [illegible]
Iberville—J. S. Davidson, R.; J. M. Coville, R.
Jackson—E. E. Kidd, D.
Jefferson—[illegible]
Lafayette—M. T. Martin, D.
Lafourche—[illegible]
Lincoln—G. L. Gaskins, D.
Livingston—Levi Spiller, D.
Madison—[illegible]
Morehouse—W. W. Watson, D.
Natchitoches—Henry Raby, R., [illegible]
Ouachita—J. [illegible], D.
Plaquemines—H. C. Warmoth, R.
Pointe Coupée—Dennis Dayries, R., Milton Jones, R.
Rapides—[illegible]
Rivière Rouge—[illegible]
Richland—[illegible]
Sabine—David W. Self, D.
St-Bernard—Albert Estopinal, D.
St-Charles—[illegible]
St-Helène—[illegible]
St-Jacques—[illegible]
St-Jean-Baptiste—James Gray, R.
St-Landry—Louis Dominguez, R., [illegible]
St-Martin—[illegible]
St-Tammany—Jules Brady, D.
Ste-Marie—[illegible]
Tangipahoa—[illegible]
Tensas—[illegible]
Terrebonne—H. M. Johnson, D. [illegible]
Union—O. B. Steele, D. [illegible]
Vernon—[illegible]
Vermilion—Andrew Nunez, D.
Washington—John E. Wyatt, D.
Webster—[illegible]
Winn—G. A. Kelly, D.
Orléans—Charles J. Leeds, [illegible]

[illegible]

L'AMÉRIQUE A L'EXPOSITION DE PARIS. — La *Tribune* [illegible]

[illegible]

[illegible]

Notre ami [illegible] M. Steven [illegible] La Législature de la Louisiane [illegible]

Mort du Chaix-d'Est-Ange.—[illegible] nouvelle de la mort presque subite de Chaix-d'Est-Ange, [illegible]

M. Chaix-d'Est-Ange était né à Reims le [illegible] août 1800. En 1834 il était envoyé [illegible] à la Chambre des députés, [illegible] 1837 et 1846.

En 1857, il était nommé procureur général à la cour de Paris, sénateur en 1862, vice-président du conseil d'Etat en 1863, [illegible] sénat en 1864. [illegible]

[illegible]

Les chapeaux, chapeaux. Les plus élégants et les meilleurs marchés sont ceux de Robt. E. Lee, chapeaux de soie à deux piastres pièce.

[illegible]

Banque Nationale Mutuelle de la Nouvelle-Orléans. [illegible] — ACTIF — [illegible] — PASSIF — [illegible]

JOSEPH MITCHEL, Caissier Mutual National Bank.

A une réunion du Conseil de Direction, un dividende de QUATRE POUR CENT, payable sur demande aux actionnaires à ce dernier, sur les profits des derniers six mois.

JOSEPH MITCHEL, Caissier. JOHN T. HARDIE, président. A. W. BOSWORTH, vice-président.

MARCHANDISES SÈCHES A DES PRIX DE FAILLITE. [illegible] LUNDI, 1er JANVIER 1877, CHEZ PEPIN & BROUSSARD, 158 Rue du Canal. [illegible] ÉTOFFES A ROBES, COUVERTURES, CHALES LAINE ET CACHEMIRE, FLANELLES, ÉTOFFES DE LAINE, BONNETERIE, COTONS, ARTICLES DE MÉNAGE, ETC. [illegible] PEPIN & BROUSSARD, 158 rue du Canal.

Le Dr. Sydney Davieson, [illegible] de Londres. [illegible]

Département des Finances. HOTEL DE VILLE. [illegible] J. C. DENIS.

Département des Finances. HOTEL DE VILLE. [illegible] J. C. DENIS.

A vendre. 1000 PANIERS CHAMPAGNE [illegible] NORMAND & CO. [illegible]

Perdu. RUE DU CANAL, [illegible]

Les Filles de Monte-Cristo. [illegible]

Maisons! Maisons! 50 [illegible] PAUL GELPI & BRO.

Jardinier. [illegible]

Maison à louer. [illegible] H. LABASSE. [illegible]

Hy. J. MONTAGNET, [illegible] MARCHAND DE CHARBON Pittsburg, Anthracite et Cannel. [illegible]

L. GIROT. [illegible] Tailleur Fashionable. [illegible]

BOIS CHARPENTE [illegible]

L. ∴ G. ∴ A. ∴ R. ∴ [illegible] CONSTANCIA GUTIERREZ [illegible] MANUEL MORALES.

[illegible] E. FIRPO.

Bouquets de Tapis. [illegible]

[illegible] Dindes! Dindes! 200 DINDES [illegible] J. B. SOLARI & SONS.

TRICOTS FRANÇAIS. TRICOTS FRANÇAIS ÉLÉGANTS. GRAND CHOIX DE TRICOTS FRANÇAIS. JOSEPH LEBLANC. [illegible]

Proclamation du ROI DU CARNAVAL. EDIT XX. [illegible] MARDI-GRAS [illegible] Roi du Carnaval. [illegible] DIEU PROTÈGE LE ROI! [illegible] REX. TÉMOIN : BATHURST, [illegible] PALAIS DU CARNAVAL [illegible]

GRANDE NOUVELLE! LA CRISE POLITIQUE, —AUX— CENT MILLE PALETOTS!!! [illegible] MICHEL LION 197 et 199 VIEILLE LEVÉE, [illegible] $50,000, [illegible] SAMEDI, 23 DÉCEMBRE, POUR DU COMPTANT. [illegible] CHEZ MICHEL LION.

CHARLES TROUILLY, 57 Rue de Chartres 57 COMMISSIONNAIRE. [illegible]

J. VERGNOLE, [illegible] IMPORTATEUR [illegible] VINS, COGNACS, LIQUEURS, FRUITS A L'EAU-DE-VIE, VERMOUTH, [illegible]

BITTER DES ARABES [illegible] VERGNOLE. [illegible]

Leçons de chant. MADAME [illegible] CAMBIER [illegible]

Pour les Thés, Cafés et Epices [illegible] J. J. MARTIN.

AVIS [illegible] PAUL GELPI & BRO.

ROBT. E. LEE, HAT STORE, [illegible] coin des rues Canal et Bourbon, [illegible] coin des rues Royale et St-Louis.

Pianos pour Etrennes. [illegible] J. A. PERIER, 200 RUE ROYALE 200 [illegible]

Avis aux planteurs [illegible] LÉON GODCHAUX.

A. LEMANNE 199 CHARTRES, [illegible] ANANAS. [illegible]

LÉON MEDAL, CONFISEUR, [illegible] BONBONS, CONFITURES ET PÂTISSERIES, CHOCOLATS, FRUITS CONFITS, [illegible] DRAGÉES, [illegible] AGENCE DE FEUX D'ARTIFICE. [illegible] Huile de Foie de Morue [illegible]

A. LACROIX, [illegible] BOTTES ET SOULIERS [illegible]

GRANDE OUVERTURE —AU— SALON D'ART DE UTER, [illegible] RUE ROYALE [illegible] GRAVURES FINES SUR ACIER, CADRES DE PORTRAITS, MIROIRS FRANÇAIS [illegible] LES PRIX LES PLUS BAS DE CETTE VILLE.

Sirop de Sève de Pin Maritime [illegible] Pharmacie de St-Cyr Ferrande [illegible] CANAL.

ELKIN & CO., [illegible] RIDEAUX [illegible]

CHAS. E. KELLS [illegible] M. VIET. [illegible]

A VENDRE. [illegible]

Avis important aux consommateurs de Gaz! [illegible] DE $2.50 A $2.70. [illegible]

A vendre, à des conditions faciles. [illegible]

A louer. [illegible]

A louer. [illegible]

AVIS. [illegible] KUNTZ [illegible]

PEYCHAUD & GARCIA. [illegible]

H. A. PEYROUX [illegible] NOTAIRE PUBLIC. [illegible] La célèbre Mme LEONCE [illegible]

AVIS. [illegible] Sabots Algériens et Asiatiques [illegible] TOUX, RHUMES, ASTHME. [illegible]

Tirage de Loterie de l'Etat de la Louisiane. [illegible]